



CNS

...Le sens du vent



## AVIS DE COURSE

### 28<sup>ème</sup> SEMAINE NAUTIQUE INTERNATIONALE DE SCHOELCHER MARTINIQUE

Le Cercle Nautique de Schoelcher organise sous l'égide de la Ligue de Voile de la Martinique, du **09 au 13 Février 2018**  
la **28<sup>ème</sup> Semaine Nautique Internationale de Schoelcher**  
sur le plan d'eau de l'Anse-Madame à Schoelcher

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES
- 1.3 Les règles de classes optimist et laser s'appliqueront
- 1.4 Les règlements fédéraux.
- 1.5 En cas de conflit dans la traduction, le texte anglais prévaudra.

#### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE (DP)

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes:

**Optimist (benjamins et minimes)-Laser (4.7,radial,std)-Sunfish-Catamaran de sport (Inter série)  
Windsurf (RCB- Bic Techno 293) –habitable Surprise**

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au Cercle Nautique de Schoelcher au plus tard le samedi 10 Février 2018 11h00.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1.5 millions d'Euros,
- une autorisation parentale pour les mineurs.

3.5 **Les bateaux de locations sont en nombre limité les premiers inscrits seront les premiers servis.**

#### 4. DROITS A PAYER

##### 4.1

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Dériveur-windsurf-catamaran de sport	100€ par personne
Surprise	75€ par personne

Ils incluent un sandwich et une boisson le samedi 10 Février 2018 et un repas à l'issue des régates durant les autres jours de régata ainsi que les cocktails des cérémonies d'ouverture et de remise des prix.

##### 4.2 Frais de location de coque

**Le nombre de coque ou flotteurs disponible à la location étant limité les premiers inscrits seront les premiers servis.**

-location coque nue Optimist **100€**, coque nue avec safran dérive (sans barre et stick) **150€**

-Location Laser coque seule **120€** -

-location coque laser avec espar **200€**

- location coque avec espar et safran dérive sans barres et stick **250€**

-Location flotteur nu bic 293 :**100€**

-Caution : 150€

#### 5. PROGRAMME

##### 5.1 Horaires

<b>Mercredi 07 Février</b>	14h00 à 17h00	Inscriptions et marquage
<b>Jeudi 08 Février</b>	14h00-17h00	Inscriptions et marquage
<b>Vendredi 09 Février</b>	8h00 à 12h00 14h00 à 17h00	Inscriptions et marquage Inscriptions et marquage
<b>Samedi 10 Février</b>	8h00 à 11h00 14 h00	Inscriptions et marquage 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement – courses à suivre <b>Pas de courses pour la série Surprise</b>
<b>Dimanche 11 Février</b>	10h00	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement – courses à suivre
<b>Lundi 12 Février</b>	10h00	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement – courses à suivre ou raid
<b>Mardi 13 février</b>	10h00 18h30	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement – courses à suivre Remise des prix

5.2 Il sera couru un maximum de 12 manches pour toutes les classes, 3 courses maximum par jour.

5.3 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h30.

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC seront disponibles à la confirmation des inscriptions à partir de mercredi 7 Février 2018

#### 7. LIEU

L'annexe « zone de course» indique la localisation des zones de course.

#### 8. LES PARCOURS

7.1 Les schémas montrant les parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée seront précisés dans les IC.

**Un raid pourra être couru le Lundi 12 Février 2018.**

#### 9. SYSTEME DE PENALITE

Pour les classes windsurf et catamaran de sport la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### 10. CLASSEMENT

10.1 Quatre courses devront être validées pour valider la compétition.

10.2 (a) Quand moins de 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

- (b) Quand 5 à 9 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- (c) Quand 10 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

**11. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**12. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit :

Les trois premiers de chaque classe seront récompensés ainsi que la première féminine.

Des prix spéciaux peuvent être remis ou tirés au sort à la discrétion du comité de course ou du comité d'organisation.

**13. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**14. ASSURANCE**

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.5 million d'euros par incident ou son équivalent.

**15. DROIT A L'IMAGE**

En participant à cette épreuve, le compétiteur ou son représentant légal, autorise tacitement l'autorité organisatrice, les sponsors de l'épreuve et les photographes ou cameramen à utiliser et diffuser, sans limitation de durée, les photos en mouvement ou statiques, en course ou à terre, les films ou enregistrements télévisuels et autres reproductions de lui-même pendant et après la période de la compétition intitulée «28° Semaine nautique de Schœlcher» à laquelle le coureur participe de son plein grès. Il permet une libre exploitation des dites images sans aucune indemnité compensatoire pour son droit à l'image.

**16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le Cercle Nautique de Schœlcher au :

Tel: 0596 612 083 fax : 0596 615 751

Email: [cerclenautique-schoelcher@wanadoo.fr](mailto:cerclenautique-schoelcher@wanadoo.fr) Web: [www.cnschoelcher.net](http://www.cnschoelcher.net)

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020  
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: [http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury\\_appel.asp](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp)


**CNS**

...Le sens du vent



## FICHE D'INSCRIPTION

**SEMAINE NAUTIQUE DE SCHOELCHER du 9 au 13 février 2018**
**CLUB ORGANISATEUR : CERCLE NAUTIQUE DE SCHOELCHER**
**LIEU DE LA MANIFESTATION : Anse Madame – SCHOELCHER**

COORDONNEES	BARREUR	EQUIPIER
NOM		
PRENOM		
DATE de NAISSANCE		
ADRESSE		
TELEPHONE		
EMAIL		
N° de Licence		
N° de Voile		

Optimist Benjamin		Sunfish		
Optimist Minime		Raceboard		
Laser Radial		Bic 293		
Laser Standard		Catamaran		Rating
Laser 4.7				

	BARREUR	EQUIPIER
<b>AUTORISATION PARENTALE</b> <i>(Pour les mineurs)</i>  <i>La signature doit être suivie de la mention père, mère ou tuteur</i>	J'autorise mon fils, ma fille, à participer à l'épreuve indiquée ci-dessus et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation. <b>Signature précédée de la mention, « lu et approuvé »</b> Nom et Prénom.....  .....  <b>Date</b> ..... <b>Signature</b>	J'autorise mon fils, ma fille, à participer à l'épreuve indiquée ci-dessus et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation. <b>Signature précédée de la mention, « lu et approuvé »</b> Nom et Prénom.....  .....  <b>Date</b> ..... <b>Signature</b>

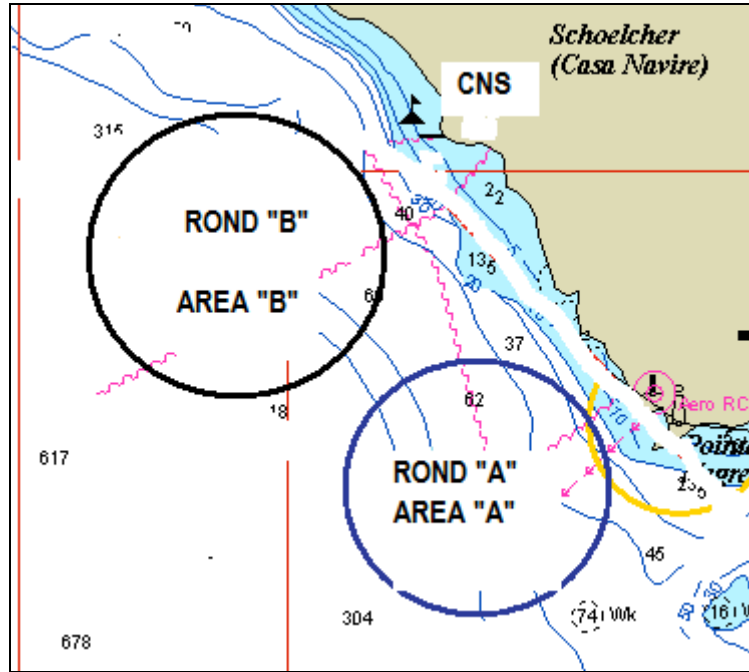
**Cette déclaration doit être signée**

Je m'engage à respecter les RCV, les Instructions de Course et les Règles de Classe. Je reconnais que les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas de décès ou de blessure, ou en cas de dommages à tout bateau ou équipement. Je détiens et présenterai un certificat de conformité valide. Je m'engage, ainsi que mes équipiers, à détenir une licence de la FFV en cours de validité. Mes équipiers sont informés de ces dispositions.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

**Date** : ..... **Signature** : ..... (du barreur)

ANNEXE ZONE DE COURSE



**FICHE D'INSCRIPTION****HABITABLE****CLUB ORGANISATEUR :** .....

Lieu de la manifestation : ..... Date .....

Type d'épreuve : Critérium Coupe de Martinique Championnat de Martinique 

COORDONNEES	SKIPPER
NOM	
PRENOM	
DATE de NAISSANCE	
ADRESSE	
TELEPHONE	
EMAIL	
N° de Licence	
NOM du VOILIER	
CLASSE	
N° de Voile	
RAITING	
CLUB	

EQUIPIERS - NOMS et PRENOMS	N° de LICENCE

**CETTE DECLARATION DOIT ETRE SIGNEE**

Je soussigné.....certifie avoir pris connaissance :

- De la règle fondamentale de l'I.S.A.F. « il appartient à chaque yacht, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course »
- Des différents règlements régissant l'épreuve (voir avis de course)

Je m'engage à respecter les RICV, les Instructions de Courses et les règles de classe

Je reconnais que les Organisateurs ne peuvent être tenus pour responsable en cas de décès ou de blessure, ou en cas de dommages à tout bateau ou équipement.

Je détiens et présenterai un certificat de conformité valide . Rating : .....

Je m'engage ainsi que mes équipiers, à détenir une licence de la F.F.V. en cours de validité.

J'atteste que je détiens toutes les autorisations parentales pour les équipiers mineurs

Mes équipiers sont informés de ces dispositions.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Date.....Signature du Skipper